



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

NOM : _____

Prénom : _____

Club : _____

LIVRET D'ÉVALUATION FORMATION ARBITRAGE INTERDÉPARTEMENTAL ÉPÉE

Saison 2025-2026



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CURSUS DE FORMATION DES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX À L'ÉPÉE – 2025-2026

Plan de formation :

**2 épreuves à arbitrer : parmi les épreuves départementales ou interdépartementales,
ET une journée d'arbitrage au championnat départemental des Hauts-de-Seine (championnat par équipes ou championnat individuel).
+ participation à au moins un stage « regroupement 92 ».
Et surtout de la pratique en club !**

La formation porte sur 4 grands axes :

(Voir aussi grille des compétences dans le livret d'évaluation)

Le Maître d'Armes référent insistera sur ces points lors des évaluations.

1) L'organisation

- Veiller au port de la sous cuirasse et au bon état du matériel (masque bien fixé....)
- Sécurité des tireurs (placés en bout de piste et avertis de l'assaut suivant pour se tenir prêts
Personne dans le « couloir des arbitres »)
- Tenue de la feuille de poule (marquer au fur et à mesure les scores)
Respect de l'ordre des matchs sauf en cas de problème
- Être vigilant aux fautes de combat (chacun doit pouvoir défendre sa chance)
- Placement de l'arbitre (entre les 2 tireurs avec l'appareil dans le champ de vision pour éviter de devoir tourner la tête)
- Être capable de détecter une panne simple pour éviter les changements intempestifs et la perte de temps (l'arbitre a toujours un petit tournevis avec lui)

2) La prestance

- Être ponctuel ($\frac{1}{4}$ heure avant les tireurs) et disponible
- Veiller à avoir une tenue correcte (port obligatoire du tee-shirt arbitre CDE92)
- Parler fort et sans hésitation
- Diriger les assauts avec autorité

3) Le rôle pédagogique

- Expliquer aux enfants (avant de commencer la poule) le déroulement de l'épreuve
- Rappeler les fautes à ne pas commettre (course, tourner le dos,...) et les sanctions encourues après avertissement verbal (implique une parfaite maîtrise du règlement des épreuves de jeunes)
- Montrer clairement le score aux enfants (en levant les mains) pour qu'ils puissent suivre le déroulement de l'assaut (utile pour les parents aussi)

4) La qualité de l'analyse et du vocabulaire

- Utilisation de la bonne terminologie
- Utilisation de la gestuelle simplifiée :



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

(Engarde, prêt, allez, départ de l'action, touche, point + score montré avec les doigts)

CURSUS DE FORMATION DES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX À L'ÉPÉE – 2025-2026

Modalités d'évaluation :

Livret personnel de 5 évaluations selon les critères de la grille des compétences.

Les candidats doivent envoyer leurs évaluations à l'ATD à la fin de chaque épreuve.

Un candidat peut arbitrer une épreuve supplémentaire après avoir prévenu l'ATD.

À tout moment, si l'ATD et/ou le référent de l'arbitrage sur place juge(nt) le niveau d'un candidat insuffisant, sa formation pourra être suspendue.

Dans ce cas, le candidat reprendra sa formation la saison suivante. L'examen écrit reste acquis.

A l'issue des évaluations, les arbitres qui n'auraient pas été validés poursuivront eux aussi leur formation la saison suivante. Ils pourront, après accord de l'ATD, être réévalués à la fin du premier trimestre de la saison suivante et être titularisés si leur niveau est jugé satisfaisant.

Le niveau des candidats titularisés sera renseigné sur le fichier fédéral.

Rémunération des candidats :

En adéquation avec le règlement fédéral, la rémunération des arbitres en formation départementale sera de 25 € par journée d'arbitrage.

La totalité de ces indemnités, sera versée à la fin de la formation.

Assiduité des candidats :

La présence et l'évaluation sur les trois épreuves est obligatoire pour valider la formation pratique.

Les motifs d'absence seront étudiés au cas par cas, à la seule condition que l'ATD ait été prévenu avant. La journée d'arbitrage au championnat départemental des Hauts-de-Seine (par équipes ou individuel) est obligatoire pour valider son diplôme. Attention, les candidats ne pourront pas participer aux épreuves en tant que tireur et être évaluées sur la même journée.

Rôle des formateurs / évaluateurs :

Les évaluateurs sont soit des Maîtres d'Armes, soit des arbitres régionaux ou supérieurs désignés par l'ATD ou le référent.

Leur rôle est d'observer et de conseiller les candidats lors des épreuves (en tenant compte des 4 axes cités ci-dessus), de faire avec eux un bilan précis de leurs compétences (grille du livret) et de les évaluer (fiches du livret).

Chaque évaluation doit porter sur un minimum de 5 assauts observés par candidat.

Suivi de la formation et documentation

Les candidats pourront suivre leur cursus et télécharger des documents liés à leur formation (grille de compétences, fiche d'évaluation...) en consultant le site internet du département <http://www.escrime-cde92.fr/> dans la rubrique « arbitrage ».

Maitre Thomas MARTIN

ATD du CDE92 thomas.martin7874@gmail.com ou atd@escrime-cde92.fr



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

Validation des compétences pour l'arbitrage départemental ÉPÉE

Nom:		Prénom:		Club:												
		Acquis					A améliorer					Non - Acquis				
		1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Attitude	Tenue vestimentaire correcte et posture															
	Voix audible															
	Autorité (assurance dans l'application du															
	Placement (axe appareil/tireurs)															
Gestuelle	Mise en application															
	Clarté															
	Désigner le vainqueur															
Contrôle Matériel	Vérification tenue															
	Contrôler arme															
Application du règlement: Fautes, Sanctions, Sorties	Fait respecter le salut															
	Utilisation bras non armé															
	Tourner le dos															
	Gestion du Dépassement															
	Bousculade															
	Gérer les sorties de piste															
Analyse Phrase d'armes	Justesse Commandement du "halte"															
	Décomposer clairement l'action															
Tenue de la feuille de match ou poule	Lisibilité															
	Justesse															

Ce tableau reste dans le livret. Il doit permettre aux candidats de savoir quels points précis vont être évalués lors de sa pratique.

L'évaluateur peut compléter ce tableau pour faire un bilan précis avec le candidat de ses compétences. A défaut, le candidat peut le faire lui-même en tenant compte des observations qui lui ont été faites.

(Lors de la première évaluation on remplira les colonnes "1", lors de la 2ème la colonne "2", etc ...)

→ **CETTE FICHE SERA À RENVOYER À L'ATD MAITRE THOMAS MARTIN, AVEC LA DERNIÈRE ÉVALUATION APRÈS LE CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE FIN JUIN 2026**

Partie à conserver par le candidat

NOM _____

PRENOM _____

CLUB _____

Date de naissance _____

Evaluation faite le _____

PAR _____

EPREUVE _____

Signature de l'évaluateur:



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

ÉVALUATION ARBITRAGE DÉPARTEMENTAL ÉPÉE

Partie à envoyer par le candidat à l'ATD, à l'adresse ci-dessous

NOM et Prénom du candidat _____

CLUB _____ **Date de naissance** _____

Evaluation faite le _____ **Epreuve** _____

Par _____ **A** _____

Mettre une note de 1 à 4 (1 très bien, 2 bien, 3 à perfectionner, 4 insuffisant)

JUGEMENT		Gestion du terrain	Fautes Sanctions	Gestuelle	Autorité Voix	Place-ment	Tenue
Justesse du HALTE	Justesse de la décomposition						

Observations

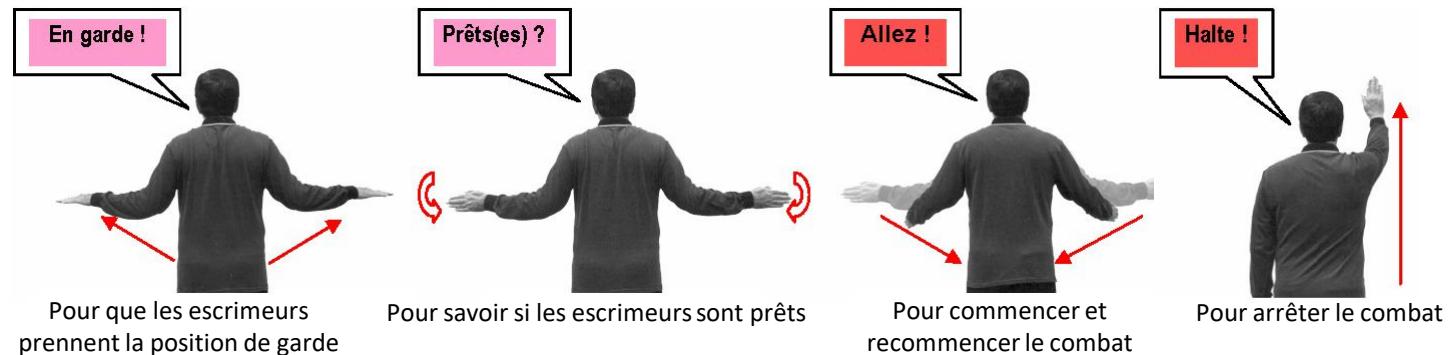
Signature



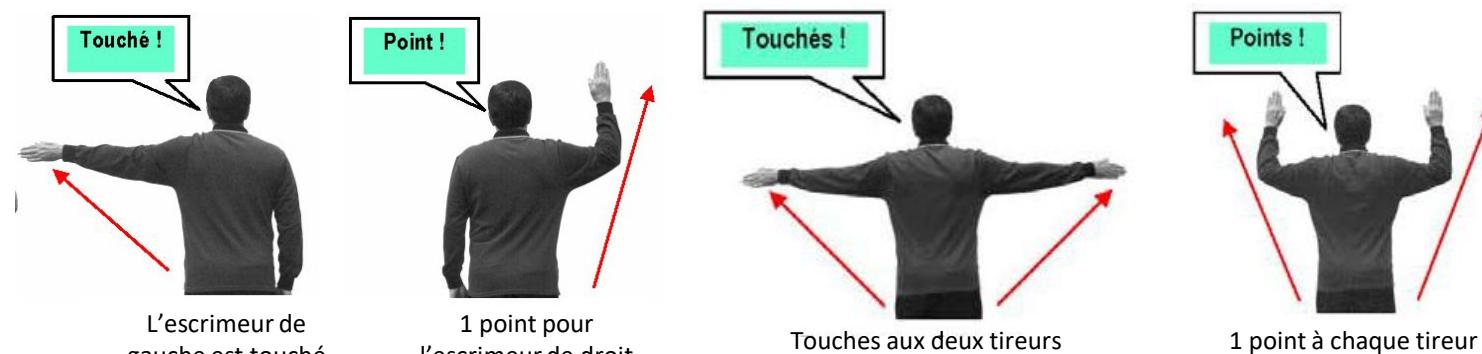
COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

Gestuelle simplifiée de l'arbitre à l'ÉPÉE

Les commandements



Les décisions



Carton jaune : Avertissement.
Carton rouge : 1 point contre.
Carton noir : Exclusion





COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

TABLEAU SIMPLIFIÉ DES FAUTES ET SANCTIONS

1er GROUPE		1ère faute	2ème faute	3ème faute	3ème GROUPE		1ère fois	2ème fois		
Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6				Tireur troubant l'ordre sur la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168)	t.108.2; t.109; t.110; t.137.2	ROUGE	NOIR		
Corps à corps pour éviter une touche (*)	t.25.2				Combat non loyal (*)	t.121				
Tourner le dos à l'adversaire (*)	t.27.2				Faute concernant la publicité	Code de publicité				
Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ; t.30.1 ; t.79				Toute personne troubant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168)	t.109; t.110; t.111; t.132.2; t.133; t.137.3/4; t.168	JAUNE	NOIR		
Toucher/saisir le matériel électrique (*)	t.29.3				S'échauffer ou s'entraîner sans porter de tenue ou utiliser d'équipement conformes au Règlement FIE	t.20.2				
Sortie latérale de la piste pour éviter une touche(*)	t.35.3				Comportement anti-sportif	t.121.2				
Interruption abusive du combat	t.43.2				4ème GROUPE		Sanctions (Cartons)			
Matériel et tenue non conformes. Non respect des normes de la flèche de la lame. Absence d'une ou d'un fil de corps réglementaire/de rechange	t.71; t.72; t.73.1.a ; t.117				Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t.64.6; t.68; t.73.1.g	NOIR	NOIR		
Matériel et tenue non conformes. Non respect des normes de la flèche de la lame. Absence d'une ou d'un fil de corps réglementaire/de rechange	t.71; t.72; t.73.1.a ; t.117				Fraude, marques d'acceptation du contrôle imitées ou déplacées	t.73.1.c/d/e				
Poser l'arme sur la piste pour la redresser	t.76.2; t.90.2; t.96.5				Matériel aménagé afin de permettre à volonté l'enregistrement des touches ou le non fonctionnement de l'appareil	t.73.1.f; m.5.5.d				
Au sabre , touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.76.2; t.90.2				Refus d'un tireur de rencontrer n'importe quel tireur (individuel ou équipes) régulièrement engagé	t.113				
Refus d'obéissance	t.108 ; t.112				Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.149.1				
Cheveux non conformes	t.115.2				Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122				
Bousculade, jeu désordonné (*); enlèvement masque avant commandement HALTE; s'habiller et se déshabiller sur la piste	t.116; t.121.2; t.125; t.126				Favoriser l'adversaire, profiter de la collusion	t.128; t.149.1				
Déplacements anormaux (*); Coups portés brutalement ou touche portée pendant et après une chute (*)	t.121.2				Brutalité intentionnelle	t.149.1				
Réclamation injustifiée: mettre en doute une décision "en fait" de l'arbitre (+)	t.172; t.173; t.174				Dopage	o.107				
Pénétrer dans la zone de piste sans l'autorisation de l'arbitre	t.132.2				EXPLICATIONS		Annulation de la touche portée par le tireur fautif	CARTON JAUNE spécial pour l'équipe entière et valable pour toute la durée de la rencontre par équipes. Si un tireur commet, pendant la même rencontre, une faute du 1er groupe, l'arbitre sanctionne le tireur d'un CARTON ROUGE à chaque fois.		
Non combativité: les sanctions infligées sont manifestées par des cartons spécifiques "P" qui ne sont pas cumulables avec d'autres sanctions.	t.124	1ère faute	2ème et 3ème faute	4ème faute disqualification	(*)					
2ème GROUPE			1ère faute	2ème faute	3ème faute	CARTON JAUNE :				
Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1; t.30					CARTON ROUGE :				
Demande d'un arrêt sous prétexte d'un traumatisme/crampe non reconnu	t.45.3					CARTON NOIR :				
Absence de marque de contrôle (*)	t.73.1.a					CARTONS "P":				
Absence de nom et nationalité sur le dos. Absence de logo national lorsque obligatoire, aux Coupes Monde seniors individuelles et championnats de zone seniors individuels	t.74					Jaune P (avertissement), Rouge P (touche de pénalité), Noir P (disqualification). En cas de carton noir P, la suspension de 60 jours ne s'applique pas et le tireur ou l'équipe sanctionnés conservent leur position au classement ainsi que les points obtenus jusqu'au moment de la disqualification.				
Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.2									
Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec coquille ou le pommeau (*)	t.121.2; t.147; t.149.1									



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

FICHE DE SUIVI DES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX

NOM de l'ARBITRE _____

Club _____

Date de l'épreuve	Nom de l'épreuve	Arme Catégorie	Dernier match Arbitré *	Nom et signature du responsable		Observations éventuelles
		F E S				

* Préciser quel niveau de match vous avez arbitré en dernier. Exemple : 1/4 F Homme ou 1^{er} TP Dame ou Poulette D1 Homme...

Fiche à renvoyer à la fin de la saison à l'ATD : Maître Thomas MARTIN, 24 rue grande fontaine, 78100 ST GERMAIN en LAYE



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

ÉVALUATION ARBITRAGE DÉPARTEMENTAL ÉPÉE

NOTES PERSONNELLES DE L'ARBITRE

Comme son nom l'indique, cette page est réservée aux notes du candidat-arbitre qu'il jugera utile de prendre dans le cadre de sa formation